

UN PAS SALUTAIRE VERS LA NATIONALISATION

La FNME-CGT se félicite de la proposition de loi présentée ce jour devant le siège d'EDF par Philippe BRUN, Député de l'Eure. Cette loi porte sur la non-cessibilité de l'opérateur national. EDF doit participer massivement à la souveraineté énergétique qui fait défaut aujourd'hui et encore pour de longs mois en France.

En pleine crise énergétique, la FNME-CGT souhaite vivement que ce texte soit une prise de conscience pour l'Etat et amène à un véritable débat parlementaire afin de revoir fondamentalement et en totalité ses stratégies énergétiques et en particulier celles pour les secteurs de l'électricité et du gaz. Ces secteurs doivent être courageusement « débranchés » du marché européen où les prix de fourniture ont atteint en août 2022 un record historique supérieur à 1000€/MWh pour l'électricité sur le marché à terme, soit bien au-delà de 10 fois le coût de production de n'importe lequel des moyens implantés sur le territoire français.

Ces logiques de marché spolient les usagers du simple particulier à l'employeur lambda en passant par nos collectivités. Les régimes d'aides actuels -grevant lourdement le budget de l'Etat - ne pourront amortir les effets de la spéculation qui ont une conséquence directe sur l'inflation de toutes les denrées nécessaires à une vie décente, toutes nos activités sociales et économiques risquant d'entraîner une perte d'emplois importante.

En outre, ces logiques de marché et de profit n'ont pas incité les nouveaux acteurs à construire leurs propres moyens de production alors que bénéficier de la Loi NOME les y invitait. Ils sont en partie responsables de la pénurie actuelle qui les sert. Ces nouveaux acteurs ont préféré faire du négoce et des marges confortables – en atteste leurs dividendes – sur le dos de la société entière.

Tout comme l'Etat est responsable de l'absence totale de planification.

L'électricité et le gaz sont des biens de première nécessité réclamant une propriété et une maîtrise publique dans l'intérêt général. Proposer une évolution du marché comme c'est envisagé prochainement sera insuffisant alors que la production est structurellement déficitaire pour servir les besoins de la transition énergétique.





Ce projet de loi représente un pas important vers une véritable nationalisation bien loin de l'OPA organisée par le gouvernement et assure un caractère intégré à l'opérateur national dépouillé depuis près de 20 ans par le versement de dividendes à l'État actionnaire, par les opérateurs alternatifs bénéficiant de l'ARENH et par une politique d'acquisition/cession discutable à l'international.

La FNME-CGT rappelle qu'elle s'inscrit dans cette voie avec son Programme Progressiste de l'Énergie toujours plus d'actualité. Il est urgent de revenir à un service public de l'énergie pour protéger les usagers, en particulier, - et c'est le marqueur d'une véritable démocratie - les plus démunis et les plus exposés en proposant des tarifs décents et une continuité de service sans faille.